

Séance du Conseil Municipal
du quinze mai mil neuf cent soixante-deux
Le quinze mai mil neuf cent soixante-deux
à vingt heures trente le Conseil Municipal de
la Commune de Mennecey dûment convoqué, s'est
réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la
Présidence de son Maire

Étaient présents : M. Judith, Maire, Deneux adjoint
Gérost, Violette, Legrand, Gumant, Gruffaut, Robert
Bouvier, Loizillon, Née.

Absent excusé : M. Rabier

Absents : M. Baudouin, Gilles, Sarant.

Secrétaire : M. Née

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal
de la séance précédente qui est adopté sans
observations

Le Président prend ensuite la parole pour pronon-
cer les quelques mots suivants :

« Mes Chers Collègues . Avant d'ouvrir nos dé-
bats, je voudrais assurer notre collègue, Monsieur
Sarant, ~~qui~~ de toute la sympathie du Conseil
Municipal, et lui dire combien nous avons pris
part à son immense peine, lors de la perte de
sa chère femme - Je sais que sa foi lui donne
le courage de supporter cette dure épreuve, comme
je suis persuadé que vous l'entourerez toujours de
votre solide amitié »

L'ordre du jour appelle le renforcement de la
distribution d'énergie électrique à Mennecey par
le passage de la tension de 110 à 220 volts. La
subdivision d'Étampes dont le Chef est Monsieur
l'Ingénieur Sarant, va proposer dans le cadre
du programme du district français pour 1963
ce changement de tension dont le coût estimé à
284.000 NF aurait le financement suivant :

État - 50%

Ministère de l'Agriculture - 35%

Syndicat de Mennecey - 15% soit 39.600 NF

Bien que j'aie fait des réserves sur cette charge
qui nous est imposée, il ne vous échappera
pas que ces travaux apporteront une sécurité

amélioration de la qualité du courant distribué si vous voulez bien accepter le principe de ce changement en 1960, le Syndicat se chargera de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts; il aura une durée de 30 ans et l'amortissement de remboursement sera relativement faible: aux environs de 2400 nouveaux francs. Elle n'affectera pas beaucoup notre budget.

Une longue discussion s'engage au cours de laquelle M. Robert fait le procès de la mauvaise distribution du Courant et demande que l'E.D.F. soit compréhensive, lorsqu'il s'agira pour elle de vérifier les installations n'exigeant pas des usages modestes ayant des réparations à faire par suite de vétusté, le règlement immédiat des dépenses qu'ils auront à engager. Cette observation sera présentée et l'engagement de l'E.D.F. sera sollicité. Le Conseil Municipal autorise unanimement l'inscription des travaux au programme début 1963.

Terrain de sport.

Le projet définitif du vestiaire, douches, stagnes; il devrait être remis fin avril, mais le métreur, Monsieur Arrium, chargé de préparer le devis quantitatif et estimatif a été absent et son travail s'en est trouvé retardé. Monsieur Rameau pense pouvoir le donner très rapidement.

Monsieur Jacquette m'ayant informé que sur le projet initial divisé en trois tranches, il restait sur la dernière tranche, une possibilité de subvention de 50% pour 6000 NF de travaux, et dans les travaux restant à faire, seule l'amenée d'eau au vestiaire est subventionnable, j'ai donc demandé à l'architecte de préparer le projet afin qu'il soit soumis aux Fonts et Chaussées et qu'il soit exécuté courant cette année, car la subvention tomberait par suppression à la fin de 1962.

Nous avons, en outre, à prévoir l'entrée d'honneur face à l'allée d'arbres. Cette entrée a 9 mètres de largeur. Nous pourrions établir de chaque côté d'un portail de 5 mètres, deux portillons d'un mètre vingt chacun.

Il serait utile que cette entrée soit faite dans un délai assez proche pour permettre

à l'entreprise adjudicataire de la construction du vestiaire douches, d'accéder facilement au lieu de construction. Le Conseil Municipal approuve et Monsieur Née suggère que le guichet de distribution de billets soit extérieur.

Le projet de construction de l'École Maternelle suit son cours. - Les sondages ont été faits qui ont révélé un terrain sain, avec une couche arable importante. - L'architecte émet cependant des craintes quant à la solidité du sol ?...

Le projet d'agrandissement du garage des Pompes avait été délaissé par l'Architecte qui avait cru que nous l'avions abandonné; pensant, tout au moins, que nous avions envisagé un autre emplacement. Je l'ai prié de le faire aboutir au plus tôt, surtout que nous avons, en ce moment des difficultés de logement ~~de~~ de matériel.

Il doit accélérer son étude.

Monsieur Désir a demandé qu'une indemnité lui soit allouée pour le service qu'il rend à la commune en logeant le camion-benne.

Je vous demande si vous acceptez, et nous ne pouvons que le faire sous peine d'encourir des ennuis, de fixer le montant de cette indemnité, qui devrait être réglée mensuellement ou trimestriellement.

Après délibération le Conseil Municipal décide d'accorder une indemnité de garage de 20 NF mensuels à régler chaque trimestre, la première échéance tombant le 30 juin.

Mademoiselle Boulon demande la garantie communale pour le prêt qu'elle doit contracter pour le financement du pavillon qu'elle a fait construire.

Je vous demande d'examiner objectivement cette demande, sachant que nous avons des précédents.

Le Conseil Municipal accordera la garantie communale à l'organisme prêteur lorsque celui-ci en aura fait la demande.

Le devis d'installation de la bouche d'incendie de 50 mm enlevée de la rue Canoville pour être placée au droit de l'Usine Soudex s'élève à 650 NF.

Lu et approuvé
Conseil Commune le 10 juillet
1962 Le Sous-Préfet
Signé Hlisble

Acceptez-vous ce devis, sachant que le Conseil Municipal a décidé l'opération dans une précédente séance ?

Le Conseil Municipal accepte le devis et charge son Maire d'en informer la Société Lyonnaise des Eaux.

Réfection des Rues.

Vous avez pu constater que l'entreprise Farachini qui a refait la rue du Cimetière et son prolongement dans la rue du Parc, et le début de la rue des Chatriis, a travaillé soigneusement.

Je dois malheureusement vous informer que la rue des Chatriis va prochainement être défoncée par le Gaz de France qui veut renforcer sa canalisation pour alimenter les H.L.M. Malgré mes protestations et celles de l'Ingénieur Viernal, nous ne pouvons échapper à ce nouveau défonçage de nos rues grandement préjudiciable à la stabilité du sol.

Le manque de liaison entre les services concédés, les Ponts et nous-mêmes, se manifeste à nouveau et malgré toutes les doléances présentées par l'Union des Maires, l'E.D.F. et son satellite le Gaz de France, ne se soucient que fort peu du trouble qu'elles apportent dans notre administration.

Communication sur les travaux de forage pour la distribution améliorée de l'eau à Berny.

J'ai eu, ces derniers jours, la visite de l'Ingénieur de la Société Lyonnaise des Eaux qui m'a informé de l'état d'avancement des travaux. Au cours des travaux préliminaires le trépan a traversé une couche de sable et d'eau, entre 48 et 52 mètres de profondeur, qui a révélé une nappe très importante.

La Société de Forage (S^{te} Cofor) s'est arrêtée là et sous l'égide de la Société Lyonnaise a procédé aux essais de débit et il a été également prélevé des échantillons aux fins d'analyse. Les essais de débit ont donné cent mètres cubes horaires ce qui dépasse sensiblement le maximum de 2000 mètres cubes par jour que nous avions demandé. Je vous rappelle que pendant la période de sécheresse de l'an dernier, 700

mètres cubes par jour auraient été nécessaires et que notre adduction donnait péniblement 100 mètres, lorsqu'il n'y avait pas desamorage. Le résultat est donc très satisfaisant pour le débit. L'analyse révèle une teneur en calcaire moins forte que dans l'eau distribuée actuellement. Elle est donc meilleure, mais sans atteindre à la perfection.

La température relativement froide, et la pluviosité sans excès, mais constante, ont fait qu'il n'y a pas eu de besoins exceptionnels et l'ancien forage a répondu facilement à la consommation et comme l'usine va être facilement branchée sur la nouvelle nappe (sûrement dans la quinzaine qui vient), la soudure va être assurée et nous n'allons plus avoir de soucis de ce côté.

Je voudrais, en relation avec cette amélioration de la distribution, vous dire que la commission de sécurité a reçu les 6 poteaux de 100^{mm} qui ont été implantés récemment : deux, route 191; un à l'angle de la rue Canoville; un rue de l'Abreuvoir; un avenue de Villeroy devant la cartonnerie Secoursmois et un rue du Parc, au long du lotissement, et après la vérification des pressions par une équipe spécialisée de la Commune de Corbeil-Essonnes, déléguée par le Colonel Guinette, il a été constaté que les pressions de 14 à 17 kilos permettent d'assurer une lutte efficace contre les sinistres pouvant se produire dans les endroits les plus vulnérables et les plus importants de la zone industrielle.

Il reste que certains points de notre localité sont encore mal défendus - je citerai notamment la rue Canoville dans sa partie est; la rue Jean Jaurès et la rue du Petit Mermey dans la partie jointant Ormoy. Nous devrions envisager le renforcement des canalisations en les portant à 100 ou 125 alors qu'elles ne sont que de 60 avec des tronçons de 70. Ce sera évidemment une grosse dépense, mais la protection de notre population et de ses biens l'exige. Monsieur Guinant demande que le terrain

